



HAL
open science

Une adaptation moderne du sirventès De l'arciuesque mi sa bon... de Bertran de Lamanon

Emmanuel Desiles

► To cite this version:

Emmanuel Desiles. Une adaptation moderne du sirventès De l'arciuesque mi sa bon... de Bertran de Lamanon. DES REGARD AUX MOTS - Etudes en hommage à Jean Arrouye, pp.57-63, 2006. hal-01075653

HAL Id: hal-01075653

<https://hal.science/hal-01075653>

Submitted on 27 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une adaptation moderne du sirventès

De l'arciuesque mi sa bon...
de Bertran de Lamanon

Emmanuel DESILES

On connaît la fascination exercée dans l'imaginaire et la littérature des Provençaux par le personnage de la Reine Jeanne¹, et il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt de la littérature provençale moderne pour tout ce qui touche aux troubadours². C'est de ces deux engouements que participe le roman en provençal de Gabriel Courlet (1900-1980) intitulé *L'Enfant de la Rèino Jano*, qui obtint en 1962 le prix Frédéric-Mistral³.

L'ouvrage, en effet, a pour personnage principal un fils supposé de la Reine Jeanne, le jeune *Carle Martèu*. C'est lui que le lecteur est invité à suivre, au beau milieu du XIV^e siècle, en Arles, où cet héritier de la couronne de Naples, séparé des siens et devenu esclave par les hasards du destin, vend de l'eau douce de maison en maison. Peut-être Gabriel Courlet s'est-il souvenu ici d'un célèbre poème des *Isclo d'Or* de Frédéric Mistral, qui s'achève sur l'évocation d'un pichot *barralié* (porteur d'eau) arlésien⁴; peut-être aussi l'idée d'attribuer à la Reine une descendance a-t-elle été suggérée par le drame de Joseph Fallen (1863-1934), *l'Eiritiero de la Rèino Jano*, publié en 1923 et consacré, lui, à la sœur de la souveraine, Marie d'Anjou⁵.

-
- 1 E.-G. Léonard, « La Rèino Jano », in *La Rèino Jano* de Frédéric Mistral, Toulon, Astrado, t. I, 1974.
 - 2 J. De Caluwé, *Le Moyen Âge littéraire occitan dans l'œuvre de Frédéric Mistral*, Paris, Nizet, 1974.
 - 3 Cette œuvre, demeurée inédite, n'existe que sous forme dactylographiée. Comme elle ne comporte pas de traduction française, celle que nous proposons ici, pour les extraits cités, est de notre fait. Nous remercions à ce propos M. Soumille ainsi que M^{me} Arlot, grâce à qui nous avons pu jouir du texte de Gabriel Courlet.
 - 4 « *Lou Porto-Aigo* » (« L'Aqueduc »), dans *Lis Isclo d'Or*, éd. or. 1875 – voir l'édition critique de Jean Boutière, libr. Didier, Paris, 1970, p. 204-213. Cette œuvre célèbre comporte une section intitulée *Li Serventès*, ce qui n'est pas indifférent pour la suite de notre propos.
 - 5 Signalé par E-G Léonard, *op. cit.*, p. 219.

Mais le roman moderne évoque également les troubadours, en particulier les Lamanon, auxquels l'auteur prête une longue tradition familiale consistant à faire écho aux problèmes politiques de leur temps par des sirventès⁶.

Tel est le cadre dans lequel nous voyons apparaître le sirventès suivant⁷, dans une scène située en 1367, où Courlet imagine que les Arlésiens ironisent contre leur archevêque de l'époque, Guillaume de Lagarde, en ces termes :

	<i>Contro un gimèrri d'archevesc La maliço m'enrego ; De lou gingla d'un serventès Ai bello petelego.</i>		Contre un animal bâtard d'archevêque, la colère me trace la voie ; de le cingler d'un sirventès j'ai belle et furieuse envie.
5	<i>De mau, fai grand desplego : Coume Baussan, Met tout en sang, Finqu'à Diéu, cerco brego, En tout passo la rego,</i>	5	De mal, il fait grand étalage : comme Baussan, il met tout en sang, jusqu'à Dieu il cherche noise, en tout il passe les bornes ;
10	<i>Tout ço qu'ès sant, Soun foulige lou sego.</i>	10	tout ce qui est saint, sa folie, telle une faux, l'abat.
	<i>S'ès jamai vist orre prelat De merço autant crudèlo. I'a ni faussige ni pecat, Arclarié, querèlo, Qu'en-liò l'agon tant bello Coume encò siéu ; Soun sacrebiéu, Pèr pas rèn, capistello !</i>		Jamais ne s'est vu prélat immonde de si cruelle sorte. Il n'y a faussetés ni péchés, vexations, querelles, qui l'aient nulle part aussi belle que devers lui ; son emportement, pour une vétille, diantre !
15	<i>Eisa vous empestello O crèmo viéu Lou que trop se rebello.</i>	15	Facilement vous emprisonne ou brûle vif celui qui fait trop rébellion.
	<i>Quau saup quant n'a tua de gènt Pamens plen de drechuro, Pèr ié piha soun bèl argènt ? Que chau la fourfaturò En quau de Diéu n'a curo, Ni dóu devé Ni de la fe</i>		Qui sait combien il a tué de gens, pourtant pleins de droiture, pour leur piller leur bel argent ? Qu'importe la forfaiture à qui ne se soucie de Dieu ni du devoir ni de la foi
25	<i>Que soun dins l'Escrituro ? A l'orro creaturo, Sant Paire, ve ! La làupio o carce escuro !</i>	25	qui sont dans l'Écriture ? À cette immonde créature, SaintPère, allez ! le bûcher ou le cachot obscur !

6 P. 232 du texte dactylographié de Gabriel Courlet.

7 P. 299-300 du texte dactylographié de Gabriel Courlet.

	<i>Lis Arlaten sout soun gouvèr, An plus ni paus ni pauso, Car l'archevesque es un cijèr Pèr quau li sànti causo Soun dins lou cèns qu'impauso, Rèn noun absòu.</i>		Les Arlésiens, sous son gouvernement, n'ont plus ni trêve ni repos, car l'archevêque est un démon pour qui les saintes choses résident dans la redevance qu'il impose : il n'absout rien
35	<i>Qu'emé de sòu. Ai, d'Arle ! se noun auso, Tout viéu, souto uno lauso, Cacha lou fòu Coume uno cacaluso !</i>	35	que contre argent. Malheur sur Arles ! si la cité n'ose pas, bien vivant, sous une dalle, écraser l'insensé comme un escargot !
40	<i>I sèt pecat mourtau se plais, Que dise ? se gouspiho : Muertre, esperjur, dins soun palais, A jabo li coungreio ; Coubesènço, avanio,</i>	40	Aux sept péchés mortels il, se plaît, que dis-je ? il se délecte : meurtres, blasphèmes, dans son palais, il les engendre en abondance ; cupidité, affront,
45	<i>Couquinarié E ladrarié Soun l'obro de sa reio ; Trop laid dins sa bourdiho, L'orre darrié,</i>	45	friponnerie et ladrierie naissent de son labour ; trop affreux, dans sa sale débauche, l'horrible dernier péché,
50	<i>Lou taise à vosto auriho.</i>	50	je le tais à votre oreille.
	<i>Archevesque de piho, Ta gusarié Toutplen t'escoumenio. E se toun iro impio</i>		Archevêque de rapine, ta scélébratesse t'excommunie amplement. Et si ton ire impie
55	<i>Me fai parié... Ah ! lou rire m'esquiho !</i>	55	me traite de la même façon... Ah ! j'éclate de rire !

Dans une rapide digression préliminaire⁸, Courlet traite des rapports entre son texte et le célèbre sirventès *De l'arcivesque mi sa bon*, de Bertran de Lamanon. Il évoque d'abord un passage de *l'Histoire et Chronique de Provence* de César de Notre-Dame⁹, donnant *De l'arcivesque mi sa bon* et l'interprétant comme une charge contre l'archevêque Guillaume de Lagarde. Puis il produit une objection de l'abbé Jacques-Marie Trichaud, dans son *Histoire de la Sainte Église d'Arles*¹⁰, estimant que Bertran de Lamanon, disparu en 1295, ne pouvait avoir visé Guillaume de Lagarde, archevêque du siècle suivant : la pièce, selon lui, s'adresserait donc à Joan Baussan, archevêque d'Arles de 1233 à 1258. Courlet se range évidemment à cette argumentation – mais il suppose qu'un

8 P. 298-299 du texte dactylographié de Gabriel Courlet.

9 Lyon, 1614, p. 421-422.

10 Paris-Nîmes, 1859, p. 244-245.

siècle après *De l'arcivesque mi sa bon*, écrit par Bertran de Lamanon contre J. Baussan, la littérature polémique arlésienne a donné naissance à un autre sirventès, décalqué du précédent et composé par un descendant de Bertran de Lamanon, nommé Bertranet – en l'occurrence *Contro un gimèrri d'archevesc*.

Ainsi, grâce à la fiction romanesque, est restitué à César de Nostre-Dame un peu de crédibilité, puisque l'on imagine alors que le vieil historien n'est plus l'auteur d'un grave anachronisme, mais d'une simple méprise : traitant des plaintes contre Guillaume de Lagarde, il aurait donné le sirventès-modèle, et non la copie... En cela, Courlet se montre fidèle à la tradition mistralienne qui éprouve une certaine indulgence à l'égard des Nostradamus, qu'il s'agisse de Michel, Jean ou César¹¹. Mais cette indulgence, chez lui, est sans doute aussi de voisinage, dans la mesure où Aureille – berceau de l'auteur – n'est guère éloigné de Salon, patrie de César de Nostre-Dame¹².

C'est également l'occasion de mettre en œuvre des procédés typiques du roman historique. On crée des personnages fictifs liés à des personnalités authentiquement historiques : *Carle Martèu*, le fils de Reine Jeanne, ou *bertranet* qui perpétue Bertran de Lamanon et une tradition littéraire familiale en prenant appui sur le parallélisme entre les prélats, Baussan et Lagarde. On crée encore des documents imaginaires à partir de textes véridiques : ici, le sirventès de Bertranet, censé reprendre celui de son aïeul ; un peu plus loin¹³, en sens inverse, une *farandoulo di manjo-campano* (farandole des mangeurs de cloches) qui serait l'ancêtre de la Carmagnole ! Chaque fois, Courlet s'inspire de l'usage de la chanson politique, genre qui procède volontiers par références, reprises d'airs, de schémas strophiques fournis par des textes antérieurs.

Il reste à apprécier, alors, le travail d'élaboration du document imaginaire, à partir du document réel. Courlet, pour son sirventès, a décalqué celui de Bertran de Lamanon – mais sur quel texte s'est-il fondé exactement ? On peut tenter de répondre à cette question en observant l'agencement graphique, très précis, de sa pièce *Contro un gimèrri d'archevesc*... Il ne correspond pas à celui du poème médiéval dans *l'Histoire et Chronique de Provence* de César de Nostre Dame ; en revanche, il reproduit fidèlement la disposition adoptée dans *Le troubadour Bertran d'Alamanon* de J.-J. Salverda de Grave, publié à Toulouse en 1902¹⁴, qui était, à l'époque, la seule étude spécialisée sur cet auteur, et qui avait, en outre, l'avantage de comporter une traduction¹⁵ :

11 Voir J. De Caluwé, *Le Moyen Âge... op. cit., passim*.

12 Aureille se situe à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Salon de Provence. On observera que Lamanon est également dans le voisinage, dans une étroite proximité avec le nord de Salon.

13 P. 302-303 du texte dactylographié de Gabriel Courlet.

14 Bibliothèque Méridionale, publiée sous les auspices de la Faculté des Lettres de Toulouse. p. 18, 19 et 20.

15 On se reportera maintenant, de préférence, à l'étude de Martin Aurell, « Le troubadour Bertran de Lamanon et les luttes de son temps », *Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XLI, 1987-1988, p. 121-162, reprise dans son ouvrage *La vielle et l'épée, troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Aubier, Paris, 1989 (où le sirventès *De l'arcivesque mi sa bon* fait l'objet d'une publication en annexe, aux pages 267-270, avec une traduction qui diffère, sur de nombreux points, de celle de J.-J. Salverda de Grave).

	De l'arcivesque mi sa bon Q'ieu un seruentes fasa, Don ieu dirai, Dieus m'o perdon, Donei de mala cassa ;		Se-l legatz ue, Si no-l crema o no-l mura. Cill d'Aril' estauan a legor Ses trebailh e ses nausa,
5	De nul mal no si lassa Qe puesca far, Ni tem duptar En ren q'a Dieu desplasa, Q'en totz fatz o traspasa ;	35	Tro qe l'agron, lo fals pastor. Ben es fols qar el ausa Penr'aissi la lur causa, Ni far perdon
10	Per qe plus fols Par qe s'auia massa. Anc non ui tan fals coronat Nuls hom qe tenges terra, Q'el no tem. far tort ni peccat	40	Del dan qe fon. Ueias s'es fera causa. Ja mais non auran pausa Si no-l meton Tot uiu desot la lausa.
15	Et mescla tot l'an gerra, E-ls sieus bassa en terra, E-ls pren souen Per son fol sen E-ls enclaus e-ls enserra.	45	El ha los set peccatz mortals Per q'om ten mala via : Aucir no tem ni periurs fals, E uiu de raubaria ; Ergueilh e auaria
20	Ueiatz del fals com erra, Qe per aver Ueda e solu e soterra.	50	A-l renegatz, Et es proatz De falsa garentia. Lo seten no diria ; Qar es tan laitz, M'en lais per cortesia.
	Jongera aucis per auer Dinz la maison escura,		Archevesque que sia De tant prouatz, Escumenjat paria, E son vet non tenria,
25	Qes anc nuls homs no-i poc saber Nuilh' outra forfachura. El non ha de Dieu cura, Per qe mescre la ferma fe		Car hom uedatz Vedar non mi porria.
30	Q'es en sant'escritura. Ben er mal' auentura,	60	

Traduction de J.-J. SALVERDA DE GRAVE

J'ai envie de faire un sirventès sur l'archevêque, à qui – Dieu me le pardonne – je vais servir un plat de ma façon : il ne se lasse pas de faire tout le mal qu'il peut, et en rien il ne craint de déplaire à Dieu, car en tout il transgresse (la volonté de Dieu) c'est ce qui fait qu'il paraît plus fou que s'il portait une massue.

Jamais on a vu un prêtre aussi faux posséder (gouverner ?) un pays, car il ne

craint de commettre ni injustices ni péchés ; pendant toute l'année, il soulève des querelles, il humilie ses sujets, et souvent, dans sa folie, il les enferme et les met en prison. Voyez comment ce perfide se conduit mal, puisqu'il met en interdit, absout et enterre pour de l'argent.

Il tua Jongera dans la maison obscure, pour avoir son argent, quoique

jamais personne ne sût trouver en lui (Jonquera) aucun autre défaut (que celui d'avoir de l'argent). Il ne se soucie pas de Dieu, parce qu'il n'a pas la foi inébranlable qui repose sur la Sainte Écriture. Ce sera bien malheureux si le légat, quand il viendra, ne le condamne au feu ou à la prison perpétuelle.

Les habitants d'Arles étaient tranquilles, sans troubles et sans ennuis, jusqu'à ce qu'ils l'eurent, le faux pasteur. Il est bien fou d'oser se charger de leur salut et de leur accorder des indulgences pour le mal qu'ils... Je vous demande si cela n'est pas révoltant. Jamais ils n'auront repos,

tant qu'il ne le mettront pas tout vif sous la pierre.

Il est entaché des sept péchés mortels qui détournent l'homme de la bonne voie : il ne recule ni devant le meurtre ni devant le parjure, et il vit de pillage ; ce renégat est orgueilleux et avare, et il est convaincu de faux témoignage. Je ne dirai pas le septième (péché) ; il est si vilain que la bienséance me force à m'en taire.

Un archevêque convaincu de tant de crimes, semblerait un homme excommunié.

Et je ne tiens pas compte de son interdit, car un homme interdit ne saurait m'interdire.

Tel est le texte emprunté à un ouvrage plus récent et plus sérieux que ceux de César de Nostre-Dame et de l'abbé Trichaud, à partir duquel Courlet a entrepris d'écrire son propre sirventès, en respectant scrupuleusement le nombre de syllabes de chaque vers et, à une exception près¹⁶, l'organisation des rimes. Sur le fond, le sirventès moderne suit de très près son modèle, pour les thèmes et l'argumentation : corruption, excès, etc. S'il prend souvent ses distances dans l'expression, naturellement, souvent aussi il se rapproche, (par exemple dans les deux vers 9, *traspassa* d'un côté, *passo la rego* de l'autre ; au vers 34 des deux textes nous observons chez Bertran de Lamanon *Cill d'Arll*, chez Courlet *Lis Arlaten*), jusqu'à la traduction littérale d'ancien en moderne provençal (v. 12 *Anc non ui/s'es jamai vist* ; v. 26 *forfachura/fourfaturu* ; v. 30 *Escritura/Escrituro* ; v. 45 *set peccatz mortals/sèt pecat mourtau*,...). De nombreux détails textuels réapparaissent, en ayant seulement glissé d'un vers sur l'autre : le *seruentes* du v.2 devient le *serventès* du v. 3 ; *fols* du v. 10 donne naissance à *foulige* au v. 11 ; *escura* du v. 24 se retrouve dans *escuro* du v. 33, ... Ce procédé se manifeste surtout dans le réemploi des rimes : aux *ausa*, *causa* et *lausa* du poème médiéval (v. 37, 41 et 44) font écho les *auso*, *causo* et *lauso* de sa réplique (v. 41, 37 et 43), de même que *cura* et *Escritura* (v. 27 et v. 30) deviennent *curo* et *Escrituro* au xx^e siècle (v. 27 et v. 30). Notons encore le soin avec lequel Courlet a supprimé les allusions à des faits de l'époque de Joan Baussan, l'affaire de Jonquera du v. 23 et l'allusion au légat au v. 32¹⁷, qui n'avaient plus de raison d'être dans un texte supposé postérieur d'un siècle. En revanche, au v. 6, avec *Coume Baussan*, il s'est appliqué à établir une liaison explicite entre les deux archevêques, justifiant de la sorte l'émergence d'un sirventès analogue.

16 Pour le dixième vers de chaque strophe de 11 vers, Bertran de Lamanon emploie une rime nouvelle, alors que Courlet réutilise la rime des vers 6 et 7 de chaque strophe.

17 Sur ces points, voir M. Aurell, *op. cit.*, p. 216-219.

En conclusion, on peut dire que Courlet s'est livré à un démarquage minutieux, reposant sur une documentation fouillée, et conforme aux habitudes du roman historique, doublant des personnages et des documents réels par des personnages et des documents fictifs. Mais, dans ce cadre, il a su composer un pastiche bien venu, d'une langue riche, avec un mouvement de phrases bien vigoureux, alliant des emprunts à l'ancien texte et des innovations heureuses. Sur ce terrain, Gabriel Courlet, quelque sept siècles après Bertran de Lamanon, a retrouvé, avec ingéniosité, l'esprit du sirventès.